

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

#### Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	adre réservé à l'autorité environnementale  Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/03/18	Dossier complet le :	2018-3137
Réserve d'irrigation d'environ 55 000 m3, su	1. Intitulé du projet r la commune de Mouilleron en Pareds	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	GAEC Le Barlimonalpe	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. GERBAUD Pascal	
RCS / SIRET   7 5 0   4   7 4   9	7 5 0 0 0 1 8 Forme juridique	GAEC
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 imensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	itres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	3.2.3.0: Plan d'eau permanent ou non compris e	
compris projet d'irrigation et de drainage 🏻	3.2.4.0: Autre vidange de plan d'eau de surface	>U.1na> Declaration

### 4. Caractéristiques générales du projet

3.3.1.0: Suppression de zone humide comprise entre 0.1 et 1ha --> Déclaration

1.3.1.0: Prélèvement en ZRE>8m3/h (en Vendée de nouveau quotas ont été attribués) Le projet se situe en ZRE mais il n'est pas concerné par la rubrique. Le prélèvement doit cependant être prévu dans le plan de répartition fourni par l'Etablissement Public

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

du Marais Poitevin.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

de terres - Prélèvement en ZRE

Création d'une réserve d'irrigation d'environ 55 000 m3, alimentée par collecte des eaux de ruissellement issues du versant. Des affouillement et exhaussement de sol seront réalisés pour créer la réserve d'irrigation.

Il n'existe pas de réseau d'irrigation. A ce stade, le tracé des réseaux permettant l'acheminement de l'eau n'est pas encore défini. Il devrait toutefois être en partie enfoui.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le GAEC a une vocation polyculture/ élevage (chèvres laitières, vaches allaitantes et canards). Suite à l'accueil d'un jeune installé en 2015, l'exploitation souhaite pouvoir développer les productions animales.

Le projet d'irrigation a pour objectif de sécuriser l'alimentation du bétail et de diminuer au maximum le recours à l'achat d'aliments.

Le développement des productions animales ne pourra se faire que si l'alimentation est sécurisée.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 à 3 mois.

Les terrassements permettant la création de la réserve seront réalisés de manière à équilibrer les déblais et les remblais. La terre végétale sera décapée sous l'emprise de la réserve d'irrigation. Une clé d'ancrage, assurant la jonction avec le terrain en place et établissant un écran étanche, sera réalisée. L'étanchéité de la réserve sera assurée par un plastron argileux de 0.60 m. Extraction et mise en place des matériaux constituant la digue, compactage.

La réserve présentera une profondeur maximale de 5.4m et une hauteur de digue maximale de 6.05m. Le volume de la réserve sera d'environ 55 000 m3. Au vu de ses caractéristiques cet ouvrage est classé hors classe (barrage). La réserve sera étanchée par des matériaux argileux et sera équipée d'un trop-plein (dimensionnée pour des crues tricentennales) et d'une vidange de sécurité, permettant de vidanger la réserve en moins de 10 jours, si nécessaire.

Les digues externes seront enherbées.

Le projet va engendré la suppression d'alignement d'arbres et de haies, sur une longueur de 170 m. Cette suppression sera compensée par la plantation de haie en bord de voirie, sur 390m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Péserve remplie gravitairement par collecte des eaux de ruissellement uniquement en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars).

Irrigation en fonction des conditions météorologiques et des données de sondes tensiométriques.

La réserve fera l'objet d'une surveillance :

- -Suivi approfondi lors de la première mise en eau, et lors d'événements particuliers
- -Observation et surveillance de routine
- -Entretien courant (fauche et/ou faucardage)
- -Surveillance et régulation des espèces animales nuisibles (ragondin)

La décision de l'autorité environneme Déclaration au titre de la loi sur l'eau	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc	
Permis d'aménager		
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser l	
Surface d'emprise de la réserve	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume		55 000 m3
Surface miroir de la réserve		15 785 m2
Hauteur maximale de digue		5.70m
Longueur de digue		450 m
finalisées, mais seront très proches de c	eront connues qu'une fois les études techniques es valeurs	1
managed, maie estern tree presides de e	00 (4.04.0	
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>- 0</u> ° <u>8</u>	8'26"47 Lat.46°67'45"75
La Vendrie	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
85390 Mouilleron en Pareds	et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),	
	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de	
	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
	code de l'environnement.	
	Point de départ : Long ° _	_'"_ Lat ° ' " _
		_'"_ Lat°'"_
	Communes traversées :	
	L	
	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	4
	orginez a volle demande les annexes il 2 d	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	tion Oui Non X
environnementale ?		Oct Non X
47.00		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre		
indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

	**************************************		Zone humide identifiée dans l'inventaire communal
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Pas de plan de prévention des risques sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		La commune est classée en ZRE. Un volume hivernal est autorisé sur la bassin versant du Lay. Les prélèvement sont gérés par l'OUGC.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	ZSC Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords (FR5200658) située à environ 19 km du site en projet ZPS Plaine calcaire du sud Vendée (FR5212011) située à environ 19 km du site en projet
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Seule les eaux superficielles, issues du ruissellement du bassin versant seront captées, durant la période autorisée (du 1er novembre au 31 mars), pour le remplissage de la réserve, soit environ 55 000 m3. Le plan d'eau sera déconnecté des écoulements superficiels : mise en place d'un fossé de déconnexion.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	La parcelle n'est pas drainée et aucun captage d'eau souterraine n'est prévu. Le fond de la réserve sera étanché par un plastron argileux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	L'équilibre déblai /remblai sera respecté
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	L'équilibre déblai /remblai sera respecté
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		La création de la réserve va engendré la suppression de 170 ml d'alignement d'arbres et de haie. Ces haies ne sont pas protégées au titre de la loi paysage. Cette suppression sera compensée par la plantation de 390 m de haie. 9700m2 de zone humide seront supprimées. Le projet prévoit la compensation de cette suppression.
Milieu naturel	P		×	La ZSC Forêt de Mervent-vouvant et ZPS planine calcaire du sud Vendée, constituent les sites Natura 2000 les plus proches du projet. Ces site n'ont toutefois aucun lien avec le projet : ils ne sont pas situés sur le même bassin versant.  Le site Natura le plus proche sur le bassin du Lay se situe à plus de 46 km. Il s'agit de la ZPS (FR5212009) et ZSC (FR5200659) Marais Poitevin.  Compte tenu de la distance et du fonctionnement de la réserve en projet, le projet n'aura pas d'impact sur ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		La création de la réserve engendre la suppression de 2.1 ha de surface agricole (prairie naturelle). La réserve est nécessaire pour sécuriser l'alimentation du bétail du GAEC le Barlimonalpe.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Risque transport de matières dangereuses.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Fisque sismique modéré Risque météorologique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		En phase travaux : le chantier sera une source de bruit. Cette nuisance sera limitée à la durée des travaux et aux heures ouvrables.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		En phase travaux : les terrassements pour la mise en place de la réserve pourront engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	·
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		La vidange de sécurité ne servira qu'en cas de danger. Le trop plein permettra l'écoulement vers le milieu aval des éventuels excès d'eau.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	•
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

ais à
ints ou
•

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effet
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 7

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Afin de sécuriser l'alimentation du bétail et de développer son activité, le GAEC le Barlimonalpe souhaite créer une réserve d'irrigation. Cette réserve sera implantée sur des parcelles cultivées (prairie temporaire), en dehors de tout inventaire ou zonage des milieux naturels.

Les nuisances sonores et vibrations proviendront de la phase chantier.

Les principaux impacts de ce projet seront liés aux prélèvements d'eau et à la zone humide. Le projet étant soumis à déclaratipn au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, ce dossier traitera spécifiquement ces points, ainsi que les impacts en phase chantier.

Au vu de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne nous parait pas justifiée.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Г	b. I Ailliekes obligatories	17.5				
Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : réponse au point 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Bazoges en Pareds

le,

27.03.2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

GAEC Le Barlimonalpe
Mme et Mrs GERBAUD Edwige

Pascal, Aymeric, Dimitri Le Bois Martin 85390 Bazoges en Pareds

₽ 02 51 87 57 30 Siret : 750 474 975